

Séance du Samedi 6 février 2021

Membres en exercice : 15
Convocation du 28 janvier 2021

Présents : 12 + 3 pouvoirs
Affichage : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le samedi six février, à onze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mme SCHAUFLEUR, Maire, Mme PEREIRA, Adjointe,
Mmes COLLARD, DANIEL, BRE, LEMAIRE, VERMANDEL
Mrs BARCELLA, BOUCHASSON, PHILIPPE, BENOIST, SOULIER

Absents avec pouvoir : M. DUMEE à Mme LEMAIRE
Mme SABRE à Mme PEREIRA
M. GURY à M. BENOIST

Secrétaire de séance : Mme LEMAIRE Ingrid

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme LEMAIRE Ingrid, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2020 est approuvé, à l'unanimité.

✓ **Délibération n°2021-01 : Institution et vie politique / Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de M. DUMEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 1^{er} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : - M. BOUCHASSON Dominique

- M. PHILIPPE Jean-Pierre

Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - M. BOUCHASSON Dominique : 4 voix

- M. PHILIPPE Jean-Pierre : 11 voix

Article 3 : M. PHILIPPE Jean-Pierre est désigné en qualité de 1^{er} adjoint au maire.

Conseil Municipal du Samedi 6 février 2021

✓ **Délibération n°2021-02 : Fonction Publique / Personnel titulaires et stagiaires / Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

A la demande de la trésorerie de Coulommiers, nous devons reprendre une délibération concernant les heures supplémentaires pouvant être effectuées à la demande de l'autorité territoriale par les agents de la commune. Cette délibération doit préciser la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Mme le Maire propose d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) à l'ensemble des agents de la commune relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions
Administrative	Adjoint Administratif	Secrétaire de Mairie
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe	Agent d'accueil
	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
Technique	Adjoint Technique	Agent technique en milieu scolaire
	Adjoint Technique Principal de 2 ^e classe	Agent des services techniques
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent d'entretien et de service

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n°2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

✓ **Délibération n°2021-03 : Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne / Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny**

Mme le Maire informe le conseil du souhait de trois communes d'adhérer au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM). Chaque commune-membre doit délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle. Il s'agit des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne).

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Samedi 6 février 2021

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

✓ **Délibération n°2021-04 : Fonction Publique / Personnel titulaire / Suppression de poste**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 janvier 2021,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent qui occupait ce poste,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression de l'emploi défini ci-dessus et d'adopter les modifications du tableau des emplois à compter de ce jour.

✓ **Délibération n°2021-05 : Finances Locales / Subventions – Demande d'aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIDP), programme de sécurisation des établissements scolaires**

Vu le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP), institué par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, ayant vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance,

Vu le plan particulier de mise en sûreté de l'établissement scolaire de La Celle sur Morin, élaboré le 02/10/2018 et mis à jour le 05/10/2020,

Vu la visite des locaux scolaires par le référent « sûreté » de la gendarmerie,

Madame le Maire expose au conseil la liste des recommandations établies lors de la visite des gendarmes.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP) pour permettre la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « anti-intrusion ».

PRÉCISE que le taux maximal de subvention pouvant être attribué pour cette opération est de 80 % du montant HT des travaux.

✓ **Questions diverses :**

Programme 2020 de répartition des amendes de police : Mme le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé en 2020 dans le cadre des amendes de police, pour la mise en place d'un plateau surélevé devant l'école. Nous venons seulement de recevoir leur réponse.

Notre projet n'a pas été retenu pour le motif suivant : le dispositif ralentisseur se retrouverait trop près de l'entrée d'agglomération et en sortie immédiate du bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Ont signé au registre les membres présents.